

Avis de Soutenance

Monsieur Antonios EL KHAWAJA

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La peine de mort en France aux États-Unis d'Amérique et au Liban : l'abolitionnisme entre sanction pénale, culture religieuse ou institutionnelle, et respect de la valeur de la vie humaine.

dirigés par Madame Hiam MOUANNES

Soutenance prévue le **vendredi 12 novembre 2021 à 14h30**

Lieu : 2 Rue du Doyen Gabriel Marty, 31000 Toulouse
Salle des thèses

Composition du jury proposé

Mme Hiam MOUANNES	Université Toulouse 1 Capitole	Directrice de thèse
M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA	Université Toulouse 1 Capitole	Examinateur
M. Nicolas NEHME	Université Libanaise de Beyrouth	Examinateur
Mme Florence CROUZATIER-DURAND	Université Côte d'Azur	Examinatrice
Mme Marie-France VERDIER	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Bernadette RIGAL-CELLARD	Université de Bordeaux Montaigne	Rapporteur

Mots-clés : peine, sanction, pénalité, droit,

Résumé :

La peine de mort est une préoccupation datant de la nuit des temps. C'est une question sociétale philosophique religieuse et juridique hautement sensible qui a toujours divisé les hommes dans l'histoire de tous les peuples. Ce châtimeur était présenté comme le symbole de la volonté résolue des pouvoirs publics de réaliser la justice sociale, de tenir compte des souffrances des victimes de crimes et de faire preuve de fermeté envers les criminels. Au cours des siècles et progressivement, des philosophes, juristes, intellectuels, politiques, des organisations internationales, ainsi que l'opinion publique, se mobilisent pour l'abolition de la peine de mort en soulignant qu'il s'agissait d'une violation des droits fondamentaux et la question est ainsi devenue un enjeu des relations internationales. En effet, notre réflexion s'est basée sur une étude comparative des droits américain, français et libanais autour de la question du châtimeur suprême. Nous avons essayé de démontrer comment l'abolition ou la rétention de la peine capitale au monde pourrait refléter l'évolution des droits de l'homme au niveau national dans ces trois pays. Les parcours historiques de la peine de mort dans les trois pays objet de cette étude (France, Liban et Etats-Unis) sont très distincts. Ils révèlent une histoire chaotique, marquée de progrès vers l'abolition et parfois de coups d'arrêt. Ils ne sont pas une marche constante vers l'abrogation. Le débat autour de la peine de mort ne finira donc jamais. De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer ou exiger son abolition. Aujourd'hui, elle continue de faire l'objet de nombreux débats dans le monde et sa remise en question face à l'ascension des droits de l'homme se fait de plus en plus présente. La peine de mort est contraire à mes convictions même si l'accusé est coupable des pires crimes. Cette peine constitue une atteinte à la dignité humaine, et son application est une violation des droits de l'homme. Les Etats souverains ont la responsabilité de protéger la vie de leurs propres citoyens. En tuant un assassin, l'État commet le même crime pour lequel il a condamné à mort en appliquant une sentence irréversible à des cas qui ne sont finalement étudiés qu'à notre niveau, faillible, d'être humains. En outre, aucune étude scientifique n'a jamais démontré que la peine de mort réduit le nombre de crimes, pas plus que l'abolition l'accroît. Une autre raison s'élève contre la pratique de la peine de mort est l'absence de garanties contre l'arbitraire du pouvoir politique. L'abolition de la peine de mort devient ainsi une condition sine qua non de l'évolution de la société. L'abolition de cette peine constitue sans nul doute un acte de charité et d'humanité envers l'individu, et envers toute la société. Pour un effet dissuasif, le coupable doit être privé de sa liberté à vie dans des « prisons bien tenues » qui doivent devenir des lieux de réhabilitation pour réformer l'individu, voire même le reconstruire pour retrouver une place dans la société. Donc l'accent doit être mis sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation, de manière personnalisée, de sa réinsertion dans la société libre.